

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Ysaline LEGRAND- Lise-Marie FLUCK- Henriette LYONNET-
Dominique SWINNEN- Fiona TEISSONNIERE
Mrs Francis MAURIN- José-Marie CARNEO- Serge BARTHELEMY-
Philippe MANOEL- Raymond SICH

ABSENT EXCUSE : Mr Jean-Noël ROLAND

PROCURATION : Mr Jean-Noël ROLAND à Mme Lise-Marie FLUCK

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK – LYONNET

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations, à savoir :

Arrêt de la régie bibliothèque – livre au pilon, le Conseil donne son accord.

1-VIREMENTS DE CREDITS (logiciels)

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre 20 article 2051 opération 36	concessions et droits similaires	2 063,00
	Total	2 063,00

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre 21 article 2188 opération 36	autres immobilisations corporelles	-2 063,00
	Total	- 2 063,00

2-CREDITS SUPPLEMENTAIRES (traversée du village)

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2018.

COMPTES DEPENSES :

Chapitre 23 article 231 opération 18	immobilisations corporelles en cours	42 000,00
	Total	42 000,00

COMPTES RECETTES :

Chapitre 10 article 10222 opération ONA- FCTVA		6 889,00
Chapitre 13 article 132 opération 18	Conseil Départemental	15 206,36
Chapitre 13 article 132 opération 18	Conseil Départ .amendes police	19 904,64
	Total	42 000,00

3-AFFILIATION AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD

L'Agence technique citée en objet a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion précité.

Conformément à la législation en vigueur, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2019.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés, ou par les trois quarts de ces collectivités ou établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Mr le Maire demande donc au Conseil municipal s'il est d'accord sur l'affiliation de ce nouvel établissement public au CDG 30

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 15

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 notamment en ses articles 2, 7, 30

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'agence technique départementale en date du 25 juin 2018 sollicitant son affiliation volontaire au CDG

Le rapport entendu,

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord à l'affiliation à la date du 1^{er} janvier 2019 de cet établissement public départemental au CDG de la Fonction Publique Territoriale.

4-AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE Affaire Mairie Les Plantiers - M.MARCONE Valentin

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la convocation adressée par le Conseil des Prud'hommes concernant l'affaire citée en objet.

Au regard de la réglementation en vigueur, des textes et de la jurisprudence, il est impératif de solliciter la compétence d'un avocat spécialisé en droit public et environnement.

Mr le Maire propose de solliciter les prestations de Maître Guillaume MERLAND, avocat du Cabinet MB Avocats à Montpellier 8 rue Eugène Lisbonne, dans l'intérêt et pour la défense de la commune.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré et voté (10 voix pour et 1 abstention), le Conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour mandater Maître MERLAND et signer tous documents afférent à cette affaire.

5-CONVENTION COMMUNE// GAEC Miellerie de Clairan – utilisation terrain communal

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal la convention concernant la mise à disposition, à la GAEC citée en objet, d'une parcelle de terrain communale référencée section A n° 88 afin de l'utiliser pour un dépôt d'un rûcher.

Il propose de renouveler la convention arrivée à terme, pour une durée de trois ans, avec un montant forfaitaire annuel d'utilisation inchangé de 200 € versé au CCAS et précise que la GAEC devra souscrire une assurance responsabilité.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de renouveler la convention, le montant annuel, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces s'y afférant

6-SUPPRESSION D'EMPLOIS :

-adjoint technique territorial 2^{ème} classe TNC – adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe.

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de supprimer les emplois cités en objet, en raison de deux avancements de grade, Mr le Maire propose au Conseil municipal la suppression de deux emplois .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire, approuve la suppression de ces deux emplois ainsi que la modification du tableau des effectifs, demande à Mr le Maire de donner suite auprès du CDG 30 .

7-CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Mr le Maire informe le Conseil municipal du départ en retraite de l'adjointe administrative territoriale principale 1^{ère} classe, le 30 septembre 2018.

Dans les mêmes conditions que la précédente délibération (suppression de poste) il y a lieu de créer un emploi d'adjoint administratif territorial stagiaire à compter du 1^{er} octobre 2018.

Mr le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial stagiaire, permanent, à temps non complet, niveau de recrutement Echelle C3, à raison de 22 heures de travail hebdomadaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création de cet emploi ainsi que la modification du tableau des effectifs, donne pouvoir à Mr le Maire afin de procéder aux diverses démarches administratives concernant le recrutement pour ce poste à compter du 1^{er} octobre 2018.

8-CONTRAT DE MANDAT COMMUNE LES PLANTIERS // CCAS

Mr le Maire informe le Conseil municipal que des aménagements pour personne à mobilité réduite, élévateur et monte-charge, doivent faire l'objet de travaux au centre d'hébergement « Les Jardins ».

Il précise qu'il y a lieu de passer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Les Plantiers et le CCAS et donne lecture des différents articles .

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ledit contrat, donne pouvoir à Mr le Maire pour le signer ainsi que toutes pièces s'y afférant.

9-POINT MULTIMEDIA – arrêt de la régie de recettes- gratuité de la prestation

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal la création d'un point multimédia et de la régie de recettes en date du 17 août 2011.

Compte tenu de la faible fréquentation du point précité, de la mise à disposition du Wifi par certains commerces, des abonnements privés, et des frais engendrés par rapport aux recettes, Mr le Maire propose :

d'arrêter la régie de recettes de la bibliothèque au 31 décembre 2018

de mettre gratuitement à disposition du public cette prestation dans le cadre des heures d'ouverture de la bibliothèque.

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les propositions de Mr le Maire et lui donne pouvoir pour signer toutes pièces s'y afférant.

10-BIBLIOTHEQUE Liste PILON (2018-1)

Mr le Maire informe le Conseil municipal du stock important de livres archivés à la bibliothèque et propose de sortir de l'inventaire les plus anciens.

Il présente une liste de 275 livres.

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la mise au pilon de la liste 2018-1.

VENTE PALIS//COMMUNE

Suite à un document d'arpentage dressé par Mr CHABERT Patrick, géomètre expert qui a permis de matérialiser la route communale desservant le hameau de la Theule, il y a lieu de passer un acte de cession à l'euro symbolique chez Maître VAILLEAU , Notaire à Lasalle.

Affaire à suivre

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier du Conseil Départemental en date du 11 juillet 2018, l'informant des attributions et subventions suivantes :

- Taxe professionnelle (attribution)	18 545 €
- Subvention dans le cadre des Amendes de police (aménagement carrefour « Les Jardins »)	19 904, 64 €
- Travaux d'aménagement traversée village	37 928 €

SMEG

En ce qui concerne les travaux relatifs à l'enfouissement de réseau à basse tension à Faveyrolles, le SMEG prend en charge 9 112,40 et la Commune 480 € ;

Mr et Mme BEAUCOURT ont adressé un courrier en date du 19 août 2018 signalant la dangerosité d'une partie de la ruelle sur le hameau de Monteils. Affaire à suivre

Des travaux doivent être réalisés à la Maison Bertrand, concernant l'isolation d'un mur afin d'éviter l'humidité.

Le conseil municipal donne son accord exceptée Mme Ysaline Legrand qui ne participe pas au vote

C.A.E.S.

L'étude de faisabilité solaire thermique à la Maison Clément sis à Faveyrolles est terminée. Compte tenu des résultats aucune suite favorable ne sera donnée à ce dossier .

DIVERS TRAVAUX

A l'issue de la réunion relative aux travaux prévus au cimetière, terrain de sports, cache-containers, Mr le Maire précise qu'une consultation obligatoire sera lancée lorsque le DCE (document consultation entreprises) sera dressé . Affaire à suivre

ECOLE

L'entreprise VETSEL interviendra lors des vacances de la Toussaint pour la mise aux normes en matière d'électricité.

CRITERIUM 2018

Il est distribué à chaque élu les documents relatifs au passage du rallye 2018.

ECLAIRAGE PUBLIC

En ce qui concerne le choix de l'éclairage public, le Conseil municipal n'est pas favorable à l'extinction la nuit, mais seulement à une baisse de l'intensité.

INTERVENTION

Mme TEISSONNIERE fait connaître aux membres du Conseil que sur le Hameau de Faveyrolles un administré ayant quitté la commune, a laissé divers encombrants (remorques) sur le chemin rural, cela fait désordre.

Mr le Maire répond qu'un courrier lui sera adressé afin que ces encombrants soient enlevés dans les meilleurs délais.

COURRIER DE Mr et Mme SWINNEN

Mr et Mme SWINNEN qui résident à la Bécède, ont adressé un courrier en date du 31 août 2018 sollicitant l'autorisation de récupérer 1m3 de pierres. Lors de la démolition d'une maison en ruine et sans maître sur la parcelle D 1358 les pierres sont restées sur place.

Le Conseil municipal donne son accord.

DYSFONCTIONNEMENT ORANGE

Mme Dominique SWINNEN fait le point sur la pétition concernant le dysfonctionnement du téléphone. Elle précise que cette démarche a bien été réceptionnée par les différents destinataires et indique que le Député M. GAILLARD Olivier l'a, également, prise en considération.

REPONSE DE LA PREFECTURE DU GARD

Par courrier en date du 6 septembre 2018, la Préfecture prend en note de la démission de Mme Dominique SWINNEN, en sa qualité de Présidente du S.I.R.P.

Mr le Maire distribue à chacun des élus une invitation émanant de Mr William CHARLEMOINE, Directeur du Lieu de Vie pour mineurs à St Marcel de Fontfouillouse, Les Plantiers, afin que les éducateurs et les mineurs rencontrent les élus mais également les administrés qui seront les bienvenus à cette réunion au terme de laquelle le pot de l'amitié sera offert par la structure.

FIN DE SEANCE à 19 heures 30

- | | |
|--|----------|
| 1- Crédits à ouvrir logiciels | 2018-43 |
| 2- Comptes traversée du village | 2018-44 |
| 3- Affiliation A.T.D au CDG | 2018-045 |
| 4- Autorisation d'ester en justice | 2018-046 |
| 5- Convention commune /GAEC | 2018-047 |
| 6- Suppression deux postes | 2018-048 |
| 7- Création d'un emploi stagiaire | 2018-049 |
| 8- Vente PALIS/C OMMUNE (laissée en attente | |
| 9- Contrat de mandat Commune/CCAS | 2018-051 |
| 10- Point multimédia arrêt de la régie | 2018-052 |
| 11- Bibliothèque liste PILON 2018-1 | 2018-053 |
| Affiliation A.T.D. au CDG | |
| 12- Vente PALIS /COMMUNE | |

F. MAURIN

Y. LEGRAND

L.M. FLUCK

J.M. CARNEO

S. BARTHELEMY

H. LYONNET

P. MANOEL

J.N. ROLAND

R. SICHU

D. SWINNEN

F. TEISSONNIERE

122

